

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 9

Artikel: Réduction des salaires chez le personnel de la Confédération?
Autor: Bratschi, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est à ce moment où en est la situation que le congrès syndical est convoqué. Il donnera à la classe ouvrière le signal d'une coalition et d'une lutte plus serrée en faveur de ses revendications. La lutte en faveur des salaires du personnel fédéral aussi bien que celles en faveur des revendications de politique sociale et de l'impôt de crise doivent se faire sur la base la plus large possible.

C'est pourquoi il faut l'unité et la solidarité la plus complète de la classe ouvrière. Les pays environnants, l'Italie, l'Allemagne, la France nous démontrent nettement ce que les scissions et les querelles peuvent faire au sein des organisations ouvrières. L'Autriche nous fournit la preuve que même dans les circonstances les plus défavorables une classe ouvrière bien unie est à même d'endiguer la réaction et de défendre les conquêtes dans le domaine de la politique sociale.

Notre lutte aussi sera couronnée de succès si toute la classe ouvrière fait preuve de discipline et de solidarité. Le Congrès syndical aura à prendre des décisions qui dans les circonstances actuelles pourront être réalisées. Mais il n'en sera ainsi que s'il parvient à mobiliser toute l'énergie de la classe ouvrière pour lutter en faveur de ces revendications.

Réduction des salaires chez le personnel de la Confédération?

Par *Robert Bratschi*.

I.

Immédiatement après les élections du Conseil national de l'automne 1931 et peu de jours avant la votation lourde de conséquences sur l'assurance-vieillesse, le conseiller fédéral Musy a alarmé le public et spécialement le personnel fédéral avec une menace de baisse générale des salaires. A ce moment, les autres membres du Conseil fédéral et la plus grande partie de la presse bourgeoise se sont encore séparés de M. Musy.

Depuis, dans certains milieux, l'opinion a changé. Avec son message sur la baisse des salaires, le Conseil fédéral adopte le plan, et les mêmes journaux qui, peu de mois auparavant, faisaient front contre M. Musy, se sont ouvertement mis du parti des baisseurs de salaires ou prennent une attitude équivoque. Ainsi la mise en scène est au point.

Le message du Conseil fédéral contient peu ou point d'arguments transcendants en faveur de la baisse des salaires. La mesure projetée est motivée en partie par les circonstances économiques générales, mais surtout par la situation financière de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux. Les quelques

paragraphes sur la situation économique ne sont ni clairs, ni convaincants. Le message montre ensuite que le Conseil fédéral espère « assainir » les finances de la Confédération par des économies faites aux dépens du personnel. Le Conseil fédéral ne pense pas sérieusement à de nouvelles recettes. Dès qu'il s'agit d'économies à faire dans d'autres postes de dépenses, le message s'épuise dans des balbutiements impuissants qui ne parviennent pas à ôter la pénible impression que le Conseil fédéral n'a ni la volonté ni la capacité de s'attaquer aussi à d'autres postes de dépenses. Dans les charges du capital, rien ne doit être changé. Au militaire, les conséquences de la baisse des salaires sont considérées comme une économie! Ensuite de la crise, les subventions augmenteront plutôt qu'elles ne diminueront.

Les mesures de secours étendues que le Conseil fédéral a proposées en faveur de branches économiques isolées ne donnent pas l'impression que le gouvernement soit si inquiet pour ses finances. Le Conseil fédéral a été particulièrement généreux, comme on le sait, pour la création de la caisse de prêts dont les effets sont, en première ligne, destinés à des milieux qui ont derrière eux de très bonnes années. En face des nombreux millions que la Confédération est prête à sacrifier, si c'est nécessaire, aux entreprises privées, se dresse la baisse des salaires du personnel. L'économie annuelle qui, d'après les projets du Conseil fédéral, serait obtenue, atteindrait la forte somme de 40 millions de francs environ.

Les propositions du Conseil fédéral prévoient essentiellement ceci:

1^o Tous les traitements, salaires et autres rémunérations que la Confédération verse à ses magistrats, fonctionnaires et ouvriers, doivent être baissés du 10 % pour les années 1933 et 1934.

2^o Les Chambres fédérales doivent être autorisées à appliquer une nouvelle baisse de 5 % pour les années 1936 et 1937 pour autant que le coût de la vie ou « les conditions économiques et financières » du pays rendent nécessaire ou désirable une telle « adaptation ». (Echelle des salaires mobiles.)

La nouvelle loi doit rester en vigueur jusqu'à la fin de 1937. Pour les années ultérieures, le Conseil fédéral proposerait de nouvelles mesures.

En lisant le message, on ne peut pas se défendre de l'impression que, pour le Conseil fédéral, la prétendue nécessité de la baisse des salaires dépend beaucoup moins de l'état des finances fédérales ou de la situation économique générale que de la pression du patronat. Le Conseil fédéral se sert des mêmes moyens que les entrepreneurs en introduisant des arrangements de salaires auxquels on ne peut pas épargner le reproche de la partialité et de la démagogie.

Pour conclure, le Conseil fédéral va jusqu'à élever la baisse des salaires à un acte de solidarité populaire qui fera bonne im-

pression dans tout le pays. Il est clair que cet abus grossier du mot solidarité doit être sévèrement repoussé.

II.

L'existence de la crise n'est naturellement discutée par personne. La lutte porte sur ce fait: qui doit au fond en supporter les conséquences et par quel moyen faut-il y remédier?

Des conjonctures favorables ont précédé les années de crise. Il est certainement juste que ceux qui ont spécialement profité de cette bonne époque soient obligés moralement de se charger des effets de la crise. Mais, quels sont-ils? Dans les années 1927 à 1930, le capital suisse a atteint les dividendes moyens considérables suivants:

	1930	1929	1928	1927
		en pour-cent		
Usines électriques	6,4	6,7	6,3	6,3
Industrie	7,13	8,4	8,7	7,9
Commerce	6,2	6,9	7,2	7,3

Dans ce tableau sont compris plus de six milliards de capital. Aux dividendes s'ajoutent encore les tantièmes sur l'importance desquels le D^r Giovanoli a donné de précieux renseignements, il y a quelque temps dans la *Revue syndicale*. Puis viennent encore divers avantages particuliers que le capital s'entend à se procurer. Nous mentionnons les amortissements souvent très étendus et la création de réserves secrètes de toutes sortes. Il ne faut pas oublier la remise d'actions gratuites pour ne pas faire monter les dividendes trop haut. De telles mesures ne sont naturellement pas prises en considération dans les chiffres ci-dessus.

Il en est autrement avec les salaires. Pendant la période de haute conjoncture, ils n'ont été augmentés que d'une manière tout à fait insignifiante. Les bonnes années n'ont eu pour les ouvriers qu'un seul avantage, celui de ne pas souffrir du chômage. Dans un régime économique raisonnable, cet état de choses ne devrait pas être considéré comme une faveur spéciale.

Les indications ci-dessus montrent à qui revient l'obligation morale de se charger de la plus grande partie des conséquences de la crise. Ce sont naturellement les capitalistes. Si clair que ce soit, ils n'y pensent pas. Tous leurs efforts tendent à éloigner d'eux ces conséquences. Ils y arrivent en premier lieu en limitant la production et, de cette manière, en aidant à aggraver le chômage. Les patrons cherchent à traverser la crise sans faire subir de pertes à leurs entreprises et même si possible en faisant du bénéfice; et ils abandonnent les effets du chômage aux ouvriers, à leurs syndicats et au public.

La politique économique du Conseil fédéral est propre à soutenir les profiteurs. Après l'hésitation du début, le gouverne-

ment a fait sienne la politique de baisse générale que le conseiller fédéral Musy a proclamée dans ses discours sur l'« Inflation et la déflation ». La déflation est donc l'atout. Elle est annoncée pour pouvoir plus facilement introduire la baisse des salaires dans les entreprises publiques et privées. La baisse pour le personnel fédéral n'est rien d'autre que le signal d'une autre baisse dans les entreprises privées, dans les cantons et les communes. La néfaste politique de baisse est ainsi élevée au rang de politique économique officielle de notre pays. Elle n'en sera que plus difficile à combattre.

En attendant, les mesures prises jusqu'ici par le Conseil fédéral montrent que la compression ne se fera que sur les salaires. En ce qui concerne les prix, il s'agit de mesures illusoires qui doivent être comprises comme elles sont pensées. Le meilleur exemple en est la façon dont a été appréciée la circulaire du Conseil fédéral concernant la réduction des intérêts hypothécaires. La résistance passive est si évidente que même le Conseil fédéral ne peut pas ne pas la remarquer. On s'en accommode, visiblement parce qu'on ne s'attendait pas à autre chose.

Il en est exactement de même avec le contrôle des prix qui doit être créé. Le Conseil fédéral doit savoir qu'il n'aura une signification que s'il est muni de pouvoirs spéciaux. Ce qui lui sera précisément refusé. Ainsi, à l'avenir chacun fera ce qu'il voudra et se moquera du « Contrôle du Conseil fédéral ». Ce qui reste, c'est l'égarement du public à qui l'on veut faire croire qu'avec le contrôle les gains illicites pourront être supprimés.

En disant cela, nous ne voulons pas parler en faveur de la baisse générale, mais seulement montrer qu'il n'importe pas sérieusement aux autorités d'introduire réellement la baisse qu'elles défendent. On *parle* de la baisse des prix et l'on *fait* la baisse des salaires.

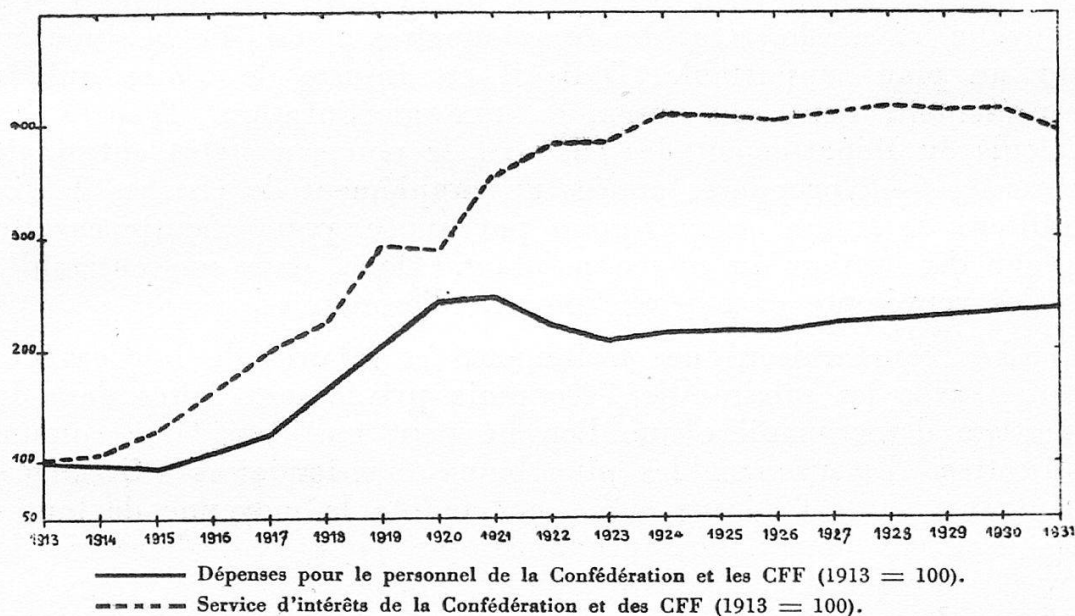
III.

Le Conseil fédéral fait différentes comparaisons. Ainsi, il compare toutes les dépenses d'avant-guerre pour le personnel avec les dépenses correspondantes d'aujourd'hui. Pour chaque initié, il est clair qu'il en résulte un tableau tout à fait faux. La Confédération s'est chargée de nouvelles dépenses. Les prestations pour le personnel, de la période d'avant-guerre, ne sont, par conséquent, pas comparables avec celles d'aujourd'hui. Mais le rendement de l'individu, et par conséquent sa valeur, est aussi tellement monté que l'on ne peut faire une comparaison de salaires qu'avec la plus grande prudence.

Mais il est particulièrement important de relever que non seulement les dépenses pour le personnel mais aussi toutes les autres dépenses ont augmenté. Depuis 1913, les subventions ont quintuplé. Les dépenses militaires ont plus que doublé. Le gra-

phique ci-dessous renseigne sur l'évolution des dépenses pour le personnel et pour le capital de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux:

Dépenses pour le personnel et pour le service des intérêts de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux 1913—1931.



Le tableau montre que les dépenses pour le personnel ont augmenté. Mais l'accroissement des dépenses pour le service d'intérêts est beaucoup plus fort. Depuis 1913, elles ont quadruplé. Il faut aussi remarquer que le relèvement des dépenses de personnel était aussi nécessaire, parce que les salaires d'avant-guerre étaient notoirement insuffisants. L'enquête du Secrétariat ouvrier suisse, faite par le Dr Lorenz et le Dr Pfau sur les conditions d'existence des employés et ouvriers suisses avant la guerre, l'a démontré. Nous en extrayons les chiffres suivants:

	Revenus du traitement ou du salaire en francs	Dépenses en francs
Employés des chemins de fer	2572	2970
Fonctionnaires des chemins de fer	3221	3777
Fonctionnaires des postes	3205	3911

Lors de l'enquête, il n'a été tenu compte que des catégories moyennes du personnel. Mais dans aucune des catégories, le revenu du travail en traitements ou en salaires n'a suffi pour couvrir les dépenses des familles. Dans tous les cas, des recettes supplémentaires étaient nécessaires (travail des femmes et des enfants, etc.). Une enquête sur les conditions du personnel inférieur (cantonniers, etc.) aurait eu naturellement un résultat bien pire.

Aux salaires insuffisants de la période d'avant-guerre s'ajoutèrent, pendant des années, des allocations qui ne correspondaient en aucune manière au renchérissement de guerre. Sans exagération, il est permis de parler d'un véritable appauvrissement du personnel. Ce n'est qu'après la guerre qu'une certaine amélioration est intervenue. Elle était d'une nécessité urgente et ne fut pas en dernier lieu le résultat de la lutte des syndicats. La nouvelle loi sur le statut des fonctionnaires a stabilisé la situation sur un plan supportable. Mais il est injuste de croire qu'elle représentait, dans son ensemble, une amélioration. D'après les calculs du Département des finances, le nouveau statut entraînait pour les 6—7 premières années un supplément de charges de six millions de francs au maximum par année, pour aboutir ensuite à une diminution du même montant. Donc, dans son ensemble, la loi représente encore une mesure d'économies.

Les comparaisons des traitements et salaires de la Confédération avec les salaires de l'économie privée sont faites dans le message d'une manière que l'on ne peut pas considérer comme objective. En prenant les plus hauts fonctionnaires (directeurs généraux, juges fédéraux, etc.), on compte la moyenne de toutes les dépenses pour l'assurance ainsi que pour les indemnités de voyages de service, etc., pour, ensuite, opposer cette moyenne au salaire des ouvriers de l'économie privée. Comme on n'est pas très au clair au sujet du montant des salaires du personnel fédéral, nous donnons ici les salaires mensuels d'un certain nombre de catégories. Les prestations obligatoires pour l'assurance ont été déduites:

Salaires mensuels nets en francs.

Catégories du personnel	Classe de traite- ments	Echelle A			Echelle B		
		5 ans de service	10 ans de service	15 ans de service (maximum)	5 ans de service	10 ans de service	15 ans de service (maximum)
		en francs			en francs		
Ouvriers des stations } Cantonniers * . . . }	26	238.70	277.75	291.80	246.50	285.60	301.20
Ouvriers de gare . . . }	25	246.50	285.60	315.25	254.30	293.35	324.60
Ouv. aux manoeuvres } Aiguilleurs . . . }	24	256.65	298.05	338.70	264.85	306.65	348.05
Facteurs de lettres . . . }	23	269.55	316.05	362.10	277.75	324.60	371.50
Manoeuvres de I cl. des ateliers . . . }	3 ^{me} cl. des sal.	238.70	260.15	260.35	246.50	269.95	269.90
Ouvriers profession. des ateliers . . . }	1 ^{re} cl. des sal.	271.90	320.75	330.50	279.70	328.50	340.25

* Dans la règle, les cantonniers ne sont nommés comme tels qu'après avoir été occupés pendant 3 à 5 ans comme ouvriers de saison, temps pendant lequel ils n'avaient par conséquent pas de revenu pendant les mois d'hiver.

Ces revenus n'atteignent pas le minimum d'existence sociale, tel que le Dr Freudiger l'a calculé pour les années 1922/1924 et ne pourraient jamais le couvrir. Il y a environ 30,000 employés de la Confédération qui sont réduits aux revenus ci-dessus.

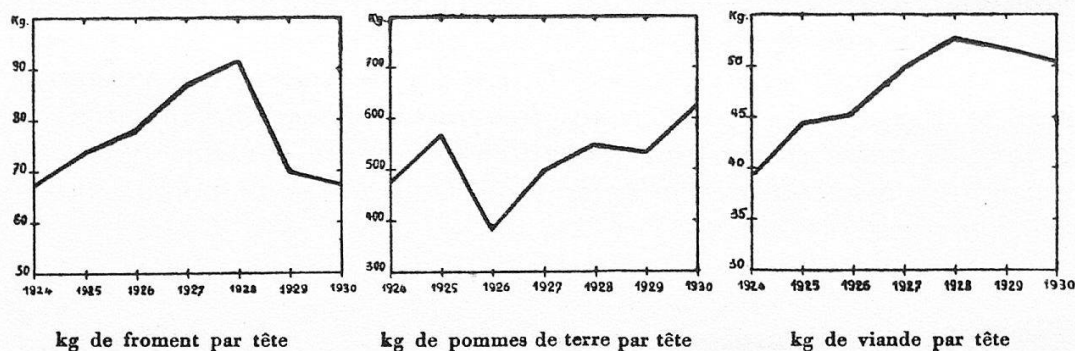
Les comparaisons avec le personnel d'Allemagne et de France ont été faites d'une manière spécialement démagogique. Les calculs ne tiennent aucun compte du pouvoir d'achat de l'argent qui est tout différent. Il en résulte un tableau tout à fait faux. D'après le message, on pourrait croire que le personnel suisse gagne des milliers de francs de plus que celui des Etats environnants. En réalité, il n'en est pas ainsi. Les différences sont beaucoup moindres. Dans différents cas, le personnel suisse est même bien moins placé si l'on tient compte de la différence du pouvoir d'achat de l'argent. *Si la baisse projetée était appliquée, le personnel fédéral suisse serait socialement au niveau du personnel allemand et au-dessous; le désavantage du personnel suisse se monterait à fr. 2000.— par an.* Les enquêtes faites et les calculs ont montré que le pouvoir d'achat en Allemagne est au moins 25 % plus haut qu'en Suisse. Il en est de même en comparant avec la France. *Les recherches les plus précises ont prouvé que le fonctionnaire suisse doit travailler deux fois environ plus longtemps que son collègue allemand ou français pour pouvoir payer son logement.*

La réalité est donc tout autre que ne veut bien le dire le message.

IV.

Nous combattons la baisse non seulement parce qu'elle est une injustice sociale, mais parce qu'elle serait un non-sens économique. Le pays classique de la baisse c'est l'Allemagne. Sa politique économique a fait complètement faillite. Par la baisse des salaires, l'Allemagne voulait former des capitaux. Ses économistes constatent aujourd'hui que la politique de baisse a conduit à des pertes de capitaux, comme on en a enregistré dans la période de guerre et d'inflation. Le second but de la baisse était l'augmentation de l'exportation. Mais, pendant le 1^{er} trimestre 1932, elle n'a pas augmenté en comparaison de la même période de l'année précédente, au contraire elle a diminué presque de moitié. Nous faisons déjà les mêmes expériences en Suisse. L'année passée, l'industrie d'exportation a baissé les salaires. Cette année, l'exportation est rapidement tombée en comparaison de l'année dernière. Donc la baisse des salaires, ni en Allemagne ni en Suisse, n'a eu pour conséquence d'augmenter l'exportation. Elle a donc complètement manqué son but, comme on pouvait le prévoir avec certitude.

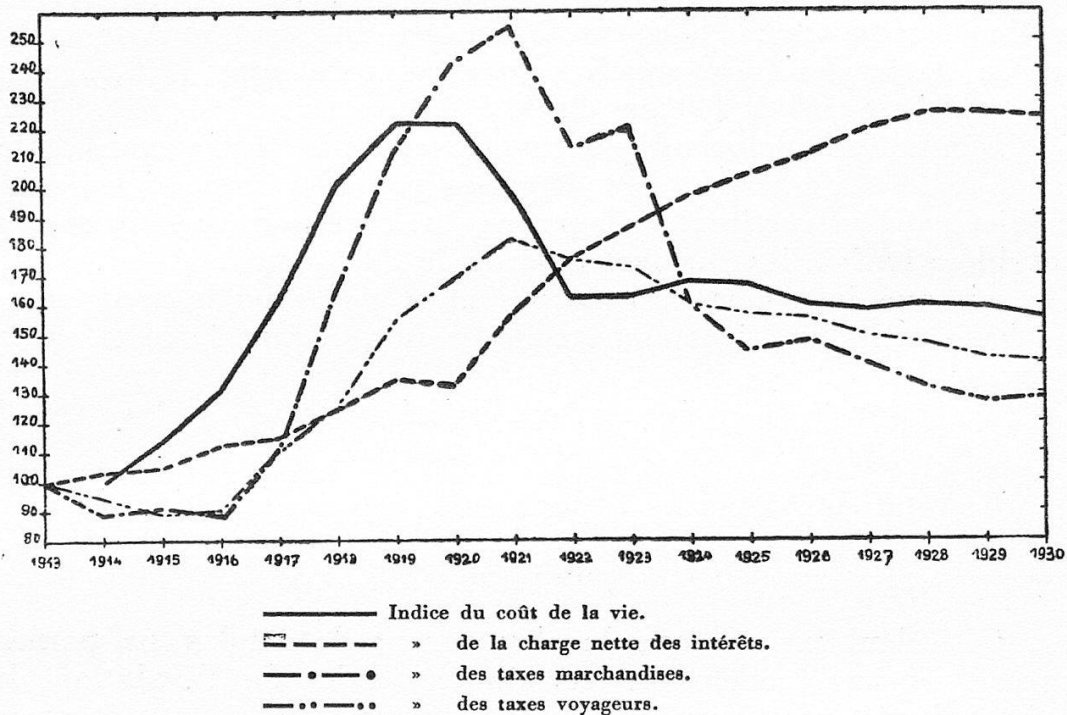
La baisse détruit aussi le marché indigène. On s'en aperçoit déjà en Allemagne. Plus rapidement encore que ne recule l'exportation, le marché tombe à l'intérieur. Cela est compréhensible si l'on se représente que le revenu populaire, d'après des sources allemandes, se montait encore, en 1929, à environ 80 milliards de marks, tandis qu'en 1932 il faut compter avec une chute de la moitié environ. On comprend que, dans ces conditions, la crise porte atteinte de plus en plus à l'agriculture et à l'industrie et les anéantit. Nous reproduisons ci-dessous un tableau qui représente les changements apportés dans l'alimentation du peuple sous la pression de la crise. Les courbes sont particulièrement intéressantes pour les producteurs de produits de consommation (agriculteurs, etc.). Malheureusement, on peut se demander s'ils sauront en tirer les conclusions qui s'imposent:



Les denrées alimentaires chères laissent la place à celles qui sont bon marché. Les courbes de consommation des céréales et de la viande baissent. Celle des pommes de terre monte. « Retour à la simplicité » tel est le mot d'ordre de M. Musy. Le but est atteint en Allemagne!

Puisque la baisse des salaires ne peut pas redresser l'économie, il n'est pas possible non plus d'assainir par ce moyen les services de la Confédération. Tout d'abord, en effet, les dépenses pourront être un peu diminuées. Mais le recul des recettes résultant de la politique de baisse sera beaucoup plus grand. Dans les finances, le résultat sera exactement le même que dans l'économie, un abaissement général. Mais le patronat demande que la baisse des salaires ne soit pas employée à l'assainissement, mais à la réduction des taxes. Le tableau ci-dessous montre combien injuste est l'attaque des patrons contre les taxes des services publics. Ce tableau contient quatre courbes sur le coût de l'existence, les taxes de voyageurs et de marchandises des Chemins de fer fédéraux et sur la charge des intérêts:

**Evolution des taxes des CFF comparativement au coût de la vie
et à la charge des intérêts des CFF.**



On sait que l'effectif du personnel des grandes entreprises en régie et surtout des Chemins de fer fédéraux, ensuite de la rationalisation, a beaucoup diminué en comparaison des années précédentes. On connaît moins la comparaison avec l'étranger. Nous donnons ci-dessous quelques chiffres:

Effectif du personnel pour 1000 km.-trains.

D'après une statistique de « L'Union internationale des chemins de fer », cheminots occupés pour 1000 km.-trains en:

Hollande	0,74	Allemagne	1,05
Suisse	0,83	Italie	1,12
Suède	0,87	France (Etat)	1,22
Danemark	0,95	France (Alsace-Lorraine)	1,34
Grande-Bret. (London-Midland)	1,00	Belgique	1,40
France (P. L. M.)	1,00	Tchécoslovaquie	1,35
France (Est)	1,02	Autriche	1,60

Seule la Hollande a moins de personnel que les CFF. Mais ce pays ne peut pas être comparé à la Suisse, parce que les conditions topographiques sont beaucoup plus favorables qu'en Suisse avec ses grandes différences de niveau.

V.

Les conditions économiques et financières parlent non pour mais contre la baisse des salaires. La question se pose si du point de vue du coût de l'existence une telle mesure s'impose.

On a cherché à fixer l'évolution du coût de la vie par le calcul des indices. Les chiffres y relatifs ont été établis par des enquêtes et des calculs de l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Depuis la fin des délibérations sur la loi sur le statut des fonctionnaires jusqu'au printemps 1932, l'index est tombé de 160 à 140 ou du 12,5 %.

L'index ne comprend pas tout le coût de la vie mais seulement le 70 % environ. Les dépenses pour les impôts, les soins médicaux, l'instruction, les voyages, etc., ne sont pas prises en considération. Elles forment environ le 30 % du coût de la vie. On sait que justement ces groupes n'ont pas suivi le mouvement de baisse. Si l'on tient compte de ce fait, il faut faire le calcul suivant:

70 %	des dépenses	ont baissé	de	12,5 %
30 %	»	»	»	0 %

Le total des dépenses a donc subi une modification de

$$\frac{(70 \cdot 12,5) \times (30 \cdot 0)}{100} = 8,7 \text{ pour cent.}$$

Ce calcul prouve que le changement de l'index ne permet encore aucune conclusion certaine au sujet de l'évolution du coût de l'existence. La plus grande prudence, seulement, est nécessaire au point de vue de l'influence dans chaque ménage.

En renvoyant à l'index, le Conseil fédéral envisage qu'une baisse de 10 %, calculée d'après le niveau du coût de l'existence, ne représente pas un amoindrissement en comparaison de 1927; que le salaire réel de 1927 reste inchangé. L'exposé qui précède montre que cette prétention doit être acceptée avec prudence. Mais même si elle était concluante, elle ne nous engagerait pas à admettre la baisse.

En prétendant que le salaire réel reste inchangé, le Conseil fédéral veut nous faire accepter l'échelle mobile des salaires. Nous devrions adopter un ordre par lequel un niveau de salaire réel acquis, dans ce cas celui de l'année 1927, devrait être conservé pour un temps indéfini, c'est-à-dire qu'il ne pourrait plus être dépassé. Chaque fois que les prix baisseraient, les salaires devraient baisser. D'autre part, l'adaptation vers une augmentation devrait aussi se faire si les prix montaient.

Ce système de salaires a, pour base, l'idée de rendre difficile ou même impossible le progrès du peuple laborieux. Ce serait une sorte d'union sacrée conclue aux dépens des travailleurs. Il est clair que par un salaire réel immobile, la consommation doit rester la même. Cette politique sociale viendrait, en peu de temps, en opposition flagrante avec l'économie qui s'efforce d'étendre et d'augmenter la production. Chaque accroissement de production devient un non-sens si, à l'aide d'un niveau de salaire réel immobile, une augmentation correspondante de la consommation est rendue impossible. La conséquence en est

inévitablement la crise économique si elle n'existe pas encore, et son aggravation, si elle règne déjà.

On peut mieux se représenter les conséquences de l'échelle mobile des salaires au point de vue social, si l'on suppose qu'elle aurait pu être introduite il y a environ 50 ans. Les masses populaires vivant du revenu de leur travail seraient aujourd'hui encore au même niveau qu'alors et une évolution progressive de l'économie aurait été impossible.

Donc, socialement et économiquement, l'échelle mobile est comme une camisole de force et, par conséquent, doit être repoussée énergiquement. Elle est surtout scabreuse parce qu'elle est une mesure préconisée par le plus grand patron; parce que, une fois introduite dans la Confédération, elle entrerait vite dans les entreprises privées. Nous pouvons déjà nous appuyer sur des faits.

Vu que le salaire mobile rend impossible la satisfaction de besoins grandissants et une augmentation de la consommation, il doit causer de graves préjudices à l'agriculture qui a intérêt à voir augmenter la consommation. Nous comprenons d'autant moins que les milieux dirigeants de l'Union suisse des paysans puissent encore flirter avec cette politique économique réactionnaire dans le sens propre du mot.

Celui qui ne voit pas l'attaque du Conseil fédéral au travers des lunettes du patronat, doit convenir qu'il faut la repousser. Les syndicats ont adopté ce point de vue. Il a été soumis à l'Assemblée fédérale dans une requête de l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques. Si les meilleurs arguments étaient décisifs, l'on pourrait compter avec certitude que les deux Conseils se refuseraient à suivre le Conseil fédéral. Ce n'est malheureusement pas le cas. Il faut donc compter avec la possibilité que le Parlement approuve en principe la baisse des salaires et la décrète sous une autre forme que celle proposée par le Conseil fédéral. Mais c'est le peuple lui-même qui a le dernier mot; et il n'est pas douteux qu'un referendum victorieux contre la baisse n'aboutisse.

Nous avons donc une lutte difficile devant nous. Si évident que ce soit que la baisse nuirait à l'immense majorité du peuple, qu'elle lui demanderait un sacrifice aussi inutile que pénible, il est certain qu'il faudra se battre contre les préjugés, les opinions erronées, l'envie et la jalousie. Ce sont les alliés les plus puissants de M. Musy. Avec leur aide, il espère conduire la baisse à la victoire.

Mais notre tâche consiste à renseigner les travailleurs de l'industrie, de l'artisanat, des transports et de l'agriculture sur le véritable état des choses et les conséquences économiques. Un peuple bien informé n'acceptera jamais la baisse. Ce sont les syndicats qui doivent se charger de ce travail d'informations. C'est chez eux que les résultats de la baisse projetée par le Con-

seil fédéral sont le plus visibles. Une série de chemins de fer privés menacent déjà de la baisse en se référant au projet du Conseil fédéral. Les industriels guettent la nouvelle proie qu'une nouvelle baisse leur donnera, aussitôt que la Confédération aura ouvert la voie néfaste.

Ce n'est pas à la veille de la votation populaire qu'il faudra renseigner le peuple. Il s'agit de changer une disposition foncière de milieux particuliers du peuple. Nous devons labourer profondément. Cela demande du temps. Chaque journée est précieuse. Pas une ne doit passer inutile.

Puissent le prochain congrès syndical et les manifestations ultérieures être une grandiose introduction à la grande bataille contre la politique de baisse et de déflation et contre ses effets destructeurs.

La réduction de la durée du travail comme moyen de lutte contre la crise.

Par *Conrad Ilg*.

Celui qui préconise la réduction de la durée du travail comme moyen de lutte contre le chômage se heurte de suite à toute une série d'objections. Cela ne nous empêchera pas de mettre cette question au premier plan dont la solution mieux que toute autre parviendra seule à surmonter le chômage.

Le problème de la durée du travail ne se présente pas seulement au point de vue d'un moyen de lutte contre le chômage, mais on constate en général, que par suite du développement technique et des méthodes modernes appliquées partout, la durée normale du travail actuelle est trop longue. L'une des principales causes de la crise actuelle réside précisément dans le fait que le nombre des appareils de production a augmenté dans de fortes proportions et qu'ils produisent plus de marchandises que n'en peuvent utiliser les consommateurs (du moins ceux qui peuvent payer). Il est évident que la réduction générale de la durée du travail représente un problème urgent pour la réglementation de toute la production. Nous n'avons pas l'intention d'exposer le problème dans tous ses détails. Il suffira d'examiner au point de vue des conditions en Suisse, dans quelle mesure on pourrait réduire le chômage qui règne actuellement par une réduction générale de la durée du travail.

Selon la statistique sur les fabriques qui date de 1929, la Suisse comptait alors 819,000 personnes occupées dans l'industrie et l'artisanat. Le recensement a eu lieu en temps de prospérité. Actuellement il y aurait très certainement quelque 50,000 étrangers en moins qu'à ce moment-là. Le chômage durant l'hiver 1931/32 a atteint un maximum de 65,000 personnes, auxquelles il y a lieu d'ajouter